



Projet de principes européens communs concernant les compétences et qualifications des enseignants¹

Introduction

Le présent document expose les principes européens communs en matière de compétences et qualifications des enseignants, qui ont été élaborés en réponse aux défis présentés dans le Rapport intermédiaire conjoint du Conseil Education et de la Commission européenne sur les progrès réalisés sur la voie de *Éducation et Formation 2010*.² Ils visent à soutenir l'élaboration de politiques nouvelles au niveau national ou régional, en fonction des besoins.

Contexte

Les enseignants jouent un rôle crucial dans le soutien de l'expérience d'apprentissage des jeunes et des apprenants adultes. Ce sont des acteurs clés du développement des systèmes éducatifs et de la mise en œuvre des réformes nécessaires pour faire de l'Union européenne l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive du monde d'ici 2010. Ils reconnaissent qu'une éducation de haute qualité permet l'épanouissement personnel des apprenants, les dote de meilleures compétences sociales et leur assure des opportunités d'emploi plus diverses. Leur profession, qui s'inspire des valeurs d'inclusion sociale et reconnaît le besoin de développer le potentiel de tous les apprenants, exerce une influence importante sur la société et joue un rôle vital en promouvant le potentiel humain et en forgeant les générations futures. En conséquence, au regard de cet objectif ambitieux, l'Union européenne se doit d'accorder la priorité au

¹ Dans le présent document, un *enseignant* est une personne à laquelle est reconnu le statut d'enseignant (ou équivalent) dans la législation et la réglementation d'un pays donné. Le mot "équivalent" est nécessaire parce que certains pays peuvent très bien comporter des groupes d'enseignants portant différents titres mais jouissant du même statut. Dans ce contexte, les enseignants peuvent s'occuper d'enfants en âge préscolaire, d'élèves d'écoles primaires et secondaires et d'apprenants adultes.

² *Éducation et Formation 2010 – L'urgence des réformes pour réussir la Stratégie de Lisbonne*, adopté conjointement par le Conseil et la Commission le 26 février 2004. Ce rapport recommandait que des références et des principes communs soient établis [à titre prioritaire] dans un certain nombre de domaines, y compris les compétences et qualifications nécessaires aux enseignants et aux formateurs, p.28.

rôle que jouent les enseignants, à leurs possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie et au développement de leurs carrières.

Il faut faire en sorte que les enseignants soient en mesure de répondre à l'évolution des défis de la société de la connaissance, mais aussi de participer activement à celle-ci, et de préparer les apprenants à devenir, tout au long de leur vie, des apprenants autonomes. Pour cela, ils devraient être capables de réfléchir aux processus d'apprentissage et d'enseignement en portant un intérêt permanent à la connaissance des disciplines, au contenu des programmes, à la pédagogie, à l'innovation, à la recherche et aux dimensions sociales et culturelles de l'éducation. Les enseignants doivent être formés au niveau de l'enseignement supérieur ou à un niveau équivalent. Cette formation doit reposer sur des partenariats solides entre l'enseignement supérieur et les établissements qui les emploieront.

Les enseignants jouent un rôle clé en préparant les apprenants à devenir des citoyens de l'UE. À ce titre, ils devraient être formés à reconnaître et respecter les différentes cultures, et être à même d'identifier les valeurs communes partagés par les citoyens européens. Une expérience directe dans d'autres pays européens contribue à les aider à relever ce défi. Il conviendrait donc d'accorder la priorité au développement de la confiance mutuelle et à la reconnaissance des compétences et qualifications des enseignants entre les États membres.

Les enseignants jouent certes un rôle crucial dans la société, mais ils ne peuvent agir seuls. Des politiques nationales ou régionales cohérentes, dotées de ressources appropriées, doivent venir à l'appui de la formation de haute qualité qu'ont reçue ces acteurs. Ces politiques doivent être axées sur la formation initiale et le développement professionnel continu, mais elles doivent également s'inscrire dans le contexte plus large de la politique d'éducation en général. L'éducation des enseignants a des répercussions sur la qualité de l'apprentissage et, en conséquence, elle doit être un élément des systèmes nationaux ou régionaux visant l'amélioration et l'évaluation de la qualité de l'éducation et de la formation.

Principes communs

Ces principes européens communs devraient être considérés comme un instrument de soutien de l'élaboration de politiques en matière de formation des enseignants au niveau national ou régional, en fonction des besoins. Ils peuvent donner un élan à l'élaboration de politiques qui répondent à l'ampleur des défis auxquels se trouve confrontée l'Union européenne, et qui amélioreront la qualité et l'efficacité de l'éducation dans l'Union.

Les principes européens communs sont les suivants:

- **Une profession sanctionnée par un diplôme de niveau universitaire:** des systèmes d'éducation de haute qualité exigent que l'ensemble des enseignants soient diplômés de l'enseignement supérieur ou détiennent un titre équivalent. Chaque enseignant devrait avoir la possibilité de poursuivre ses études jusqu'au niveau le plus élevé afin de développer ses compétences d'enseignement et d'améliorer ses possibilités de progression au sein de sa profession. L'éducation des enseignants est pluridisciplinaire. Ceci garantit que les enseignants et les formateurs ont : 1) une connaissance de leur matière; 2) une connaissance de la pédagogie; 3) les aptitudes et compétences requises pour guider et soutenir les apprenants; et 4) une compréhension de la dimension sociale et culturelle de

l'éducation. Ceci leur permet de répondre aux besoins des apprenants individuels diversifiés. Leur formation, par l'accent qu'elle met sur les compétences pratiques et par le socle académique et scientifique dont elle les dote, leur confère la compétence et la confiance qui sont requises pour faire d'eux des praticiens réfléchis et capables de discernement dans le traitement de l'information et de la connaissance.

- **Une profession qui se situe dans le contexte de l'éducation et la formation tout au long de la vie:** le développement professionnel des enseignants doit se poursuivre tout au long de leur carrière. Il doit être soutenu par des systèmes cohérents au niveau national, régional et/ou local, en fonction des besoins. Les enseignants doivent être à même de contribuer au processus permettant aux jeunes et aux adultes de devenir des apprenants autonomes. Les enseignants doivent reconnaître l'importance de l'acquisition de connaissances nouvelles et être aptes à innover et à valoriser leur travail au moyen de ces connaissances. Ils doivent être pleinement engagés dans le processus d'éducation et de formation tout au long de la vie et doivent être à même d'évoluer et de s'adapter tout au long de leur carrière. Ils doivent participer activement au développement professionnel, ce qui doit être reconnu dans le cadre de leur propre système.
- **Une profession mobile:** la mobilité est une composante centrale des programmes de formation initiale et continue des enseignants. Ceux-ci devraient être par conséquent encouragés à effectuer des périodes de mobilité dans d'autres pays européens à des fins de développement professionnel. Les personnes qui partent ainsi en mobilité devraient voir leur statut reconnu dans le pays d'accueil, de même que leur participation reconnue et valorisée dans leur pays d'origine. Des possibilités de mobilité entre différents niveaux d'éducation et vers différentes professions au sein du secteur éducatif devraient aussi exister.
- **Une profession basée sur des partenariats:** les établissements qui forment les enseignants devraient travailler en partenariat avec les écoles, l'industrie et les prestataires de formations en milieu professionnel. Il est recommandé aux enseignants de se documenter sur les pratiques efficaces et sur les innovations et recherches actuelles afin de se maintenir en phase avec la société cognitive en évolution. Ils devraient aussi travailler dans des organisations « apprenantes » qui réfléchissent à leurs propres pratiques avérées et à celles des autres et qui collaborent avec un large éventail de groupes communautaires et de parties prenantes au niveau local. Les établissements d'enseignement supérieur devraient s'assurer que leur enseignement tire profit de leur connaissance des pratiques actuelles. La formation des enseignants et des formateurs constitue, en soi, un sujet d'étude et de recherche.

En conséquence, ces principes communs permettent de garantir l'attrait et le statut de la profession enseignante. Ils reconnaissent le rôle des enseignants en tant qu'agents essentiels du développement des valeurs d'intégration au niveau de l'individu et de la société. Les enseignants doivent en conséquence avoir reçu une formation de haut niveau, participer au développement permanent et réfléchir à leurs compétences. Ils doivent être correctement rémunérés.

Faire en sorte que cela fonctionne : les compétences clés

L'enseignement et l'éducation doivent être considérés dans leur acception la plus large. En ce sens qu'ils contribuent non seulement aux aspects économiques mais aussi aux aspects culturels de la société de la connaissance. À cet effet, les enseignants devraient être capables de travailler de manière efficace dans trois domaines qui sont étroitement liés.

Ils devraient être en mesure de :

- travailler avec l'information, les technologies et la connaissance;
- travailler avec leurs congénères – apprenants, collègues et autres partenaires dans le domaine de l'éducation ;
- travailler avec et au sein de la société – au niveau local, régional, national, européen et mondial.

Leur travail dans tous les domaines doit s'inscrire dans un fil continu d'éducation et de formation professionnelle tout au long de la vie, et leurs résultats devraient être pris en compte dans le cadre européen des qualifications³.

Le développement des compétences professionnelles est à considérer sur toute la durée de la vie professionnelle. On ne peut s'attendre à ce que tous les enseignants possèdent, à l'issue de leur formation initiale, toutes les compétences nécessaires. Cependant, le défi qu'ont à relever les responsables en matière d'éducation est de veiller à ce que ces compétences existent au niveau collectif et institutionnel.

Les enseignants devraient pouvoir :

Travailler avec les connaissances, les technologies et les informations: ils doivent être à même de travailler sur un large éventail de types de connaissances. Grâce à leur formation, ils doivent pouvoir accéder aux connaissances, les analyser, les valider, les soumettre à la réflexion et les transmettre, en utilisant efficacement les technologies. Leurs aptitudes pédagogiques doivent leur permettre de constituer et de gérer des environnements d'apprentissage tout en préservant la liberté intellectuelle d'opérer des choix sur le mode de transmission de l'enseignement. Ces compétences permettent également l'innovation et la créativité. Bien au fait des TIC, ils doivent pouvoir aisément intégrer celles-ci dans l'apprentissage et l'enseignement. Ils doivent être à même de soutenir les apprenants et de les orienter sur les réseaux où l'information peut être trouvée et construite. Ils doivent également avoir un niveau élevé de connaissance et de compréhension de la matière enseignée et considérer l'apprentissage comme un voyage qui dure toute la vie. Leurs compétences pratiques et théoriques doivent leur permettre d'apprendre en exploitant leurs propres expériences et d'adapter un large éventail de stratégies d'enseignement et d'apprentissage aux besoins des apprenants.

Travailler avec leurs contemporains: Les enseignants évoluent au sein d'une profession qui est fondée sur les valeurs de l'inclusion sociale et du développement du

³ *Éducation et Formation 2010 – L'urgence des réformes pour réussir la Stratégie de Lisbonne*, qui souligne la nécessité d'élaborer un cadre européen des qualifications, étant entendu qu'un tel cadre européen « doit bien sûr s'appuyer sur des cadres nationaux eux-mêmes cohérents et couvrant les différents niveaux de formation initiale et continue. » p. 28 et 29

potentiel de chaque apprenant. Ils ont besoin d'avoir des connaissances en matière de développement humain et de faire preuve de confiance en eux lorsqu'ils entament une communication avec d'autres. Ils doivent être à même de travailler avec des apprenants en tant qu'individus et de les aider à devenir des membres actifs participant pleinement à la société. Ils doivent aussi élaborer et développer des activités de collaboration qui augmentent l'intelligence collective des apprenants. Il est essentiel qu'ils coopèrent et collaborent avec leurs collègues pour améliorer leur propre potentiel d'apprentissage et d'enseignement.

Travailler avec et au sein de la société: Les enseignants contribuent à préparer les apprenants à leur rôle de citoyen de l'UE et veillent à ce que ceux-ci comprennent l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Ils doivent être en mesure de promouvoir la mobilité et la coopération en Europe et d'encourager le respect et la compréhension interculturels. Ils doivent aussi connaître la contribution que l'éducation et la formation peuvent apporter au développement de sociétés solidaires. Ils doivent avoir une compréhension de l'équilibre qui s'établit entre, d'une part, le respect et la prise de conscience de la diversité des cultures des apprenants et, d'autre part, l'identification de valeurs communes. Il est important qu'ils comprennent aussi les facteurs qui sont source de cohésion sociale et d'exclusion dans la société ainsi que les dimensions éthiques de la société cognitive. Ils doivent pouvoir travailler efficacement avec la communauté, les partenaires et les parties prenantes de l'éducation au niveau local – parents, enseignants et institutions de formation et groupes représentatifs. Ils doivent comprendre qu'une éducation de qualité confère aux apprenants des possibilités d'emploi diverses et plus nombreuses. Leur expérience et leur expertise font qu'ils sont capables de contribuer à des systèmes d'assurance de la qualité.

Recommandations aux décideurs politiques aux niveaux national et régional

Pour mettre en œuvre des stratégies conformes à ces principes européens communs, les recommandations ci-après sont faites aux décideurs politiques aux niveaux national ou régional :

1. Les enseignants devraient être diplômés de l'enseignement supérieur ou titulaires d'un diplôme équivalent.
2. Des programmes de formation des enseignants devraient être dispensés dans les trois cycles⁴ de l'enseignement supérieur afin de garantir qu'ils trouvent leur place dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, et dans le but d'accroître les possibilités de promotion et de mobilité au sein de la profession.
3. La contribution de la recherche et de la pratique avérée au développement des connaissances nouvelles en matière d'éducation et de formation doit être encouragée.

⁴ En 1999, les ministres de 29 pays européens ont signé la déclaration de Bologne visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur. Elle prévoit l'instauration d'un régime de certification sur deux cycles. La conférence de Berlin, qui s'est tenue en 2003, a élargi le cercle à 45 pays et introduit un troisième cycle pour les programmes diplômants de niveau doctoral.

4. Il faudrait encourager les partenariats entre établissements employant des enseignants, l'industrie, les prestataires de formations et les établissements d'enseignement supérieur, pour soutenir une formation de haute qualité et des pratiques efficaces, et développer des réseaux d'innovation aux niveaux local et régional.
5. Des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, cohérentes et bénéficiant d'un soutien financier approprié, couvrant les activités de développements formelles et non formelles, sont nécessaires pour assurer le développement professionnel permanent des enseignants. Ces activités, qui comprennent une formation en lien avec la matière enseignée et pédagogique, devraient être accessibles durant leur carrière toute entière et bénéficier d'une reconnaissance appropriée.
6. Le contenu des programmes de développement professionnel initial et continu devrait refléter l'importance que revêtent les approches pluridisciplinaires et coopératives pour l'apprentissage.
7. Il faudrait faciliter et promouvoir des projets de mobilité des enseignants, en tant que composantes à part entière des programmes de développement professionnel initial et continu.
8. Les programmes de développement professionnel initial et continu devraient garantir que les enseignants aient une connaissance et une expérience de la coopération européenne leur permettant de valoriser et de respecter la diversité culturelle et de former les apprenants à devenir des citoyens de l'UE.
9. Il conviendrait de mettre en place et de promouvoir des possibilités d'étude des langues européennes, y compris l'emploi d'un vocabulaire spécialisé, dans le cadre des programmes de développement professionnel initial et continu.
10. Il faudrait accorder la priorité au développement d'une plus grande confiance dans les qualifications des enseignants acquises en Europe, et à la transparence de celles-ci, pour permettre une reconnaissance mutuelle et une mobilité accrue.